

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00574  
Numéro SIREN : 419 637 657  
Nom ou dénomination : FIRCO SOFT

Ce dépôt a été enregistré le 27/05/2021 sous le numéro de dépôt 37401



# **Fircosoft**

Exercice clos le 31 décembre 2020

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG Audit



## Fircosoft

Exercice clos le 31 décembre 2020

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Fircosoft,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Fircosoft relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 11 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A de la M' followed by a stylized flourish.

Aymeric de La Morandière

# FIRCOSOFT

## Bilan actif

N° SIRET : 41963765700067

<h1 style="font-size: 2em;">Actif</h1>		Exercice au 31/12/2020			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2019
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	350 000	350 000	
	Immobilisations incorporelles	Frais de développement	12 427 834	5 570 953	6 856 880
	Immobilisations incorporelles	Concessions, brevets et droits similaires			6 672 534
	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial (1)			
	Immobilisations incorporelles	Autres immobilisations incorporelles			
	Immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	148 025		148 025
	Immobilisations incorporelles	Avances et acomptes			272 824
	Immobilisations incorporelles	<b>TOTAL</b>	<b>12 925 860</b>	<b>5 920 953</b>	<b>7 004 906</b>
	Immobilisations corporelles	Terrains			
	Immobilisations corporelles	Constructions	276 900	107 684	169 216
Immobilisations corporelles	Inst. techniques, mat. out. industriels				
Immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles	1 868 689	873 684	995 005	
Immobilisations corporelles	Immobilisations en cours				
Immobilisations corporelles	Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	<b>TOTAL</b>	<b>2 145 589</b>	<b>981 368</b>	<b>1 164 221</b>	
Immobilisations financières	Participations évaluées par équivalence				
Immobilisations financières	Autres participations	516 022		516 022	
Immobilisations financières	Créances rattachées à des participations				
Immobilisations financières	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
Immobilisations financières	Autres titres immobilisés				
Immobilisations financières	Prêts				
Immobilisations financières	Autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	<b>TOTAL</b>	<b>516 022</b>		<b>516 022</b>	
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>15 587 472</b>	<b>6 902 321</b>	<b>8 685 150</b>	<b>8 828 624</b>
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements			
	Stocks	En cours de production de biens			
	Stocks	En cours de production de services			
	Stocks	Produits intermédiaires et finis			
	Stocks	Marchandises			
Stocks	<b>TOTAL</b>				
Actif circulant	Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances	Créances <sup>(1)</sup>	Clients et comptes rattachés	5 362 264	5 362 264	8 679 429
Créances	Créances	Autres créances	12 884 538	12 884 538	13 300 261
Créances	Créances	Capital souscrit et appelé, non versé			
Créances	<b>TOTAL</b>	<b>18 246 802</b>		<b>18 246 802</b>	<b>21 979 691</b>
Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Divers	Instruments de trésorerie				
Divers	Disponibilités	265 284		265 284	306 266
Divers	<b>TOTAL</b>	<b>265 284</b>		<b>265 284</b>	<b>306 266</b>
Charges constatées d'avance		906 746		906 746	
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>19 418 833</b>		<b>19 418 833</b>	<b>22 285 958</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursement des emprunts					
Écarts de conversion actif					
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>35 006 306</b>	<b>6 902 321</b>	<b>28 103 984</b>	<b>31 114 582</b>
Renvois : (1) Dont droit au bail					
Renvois : (2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
Renvois : (3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété	Immobilisations	Stocks	Créances clients		

Bilan passif

<b>Passif</b>		Au 31/12/2020	Exercice précédent
<b>Capitaux propres</b>	Capital (dont versé : 315 360 )	315 360	315 360
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	31 536	31 536
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	4 998 275	4 998 275
Résultats antérieurs en instance d'affectation			
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	5 811 928	11 368 709	
<b>Situation nette avant répartition</b>	<b>11 157 099</b>	<b>16 713 880</b>	
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total</b>	<b>11 157 099</b>	<b>16 713 880</b>	
<b>Aut. fonds propres</b>	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total</b>			
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques	135 000	135 000
	Provisions pour charges	576 900	276 900
	<b>Total</b>	<b>711 900</b>	<b>411 900</b>
<b>Dettes</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	<b>Total</b>		
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 184 004	2 712 606
	Dettes fiscales et sociales	3 882 041	4 186 363
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	320 455	487 706	
Instruments de trésorerie			
<b>Total</b>	<b>7 386 500</b>	<b>7 386 676</b>	
Produits constatés d'avance	8 848 483	6 602 125	
<b>Total des dettes et des produits constatés d'avance</b>	<b>16 234 984</b>	<b>13 988 802</b>	
Écarts de conversion passif			
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>28 103 984</b>	<b>31 114 582</b>	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an			
à moins d'un an			
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	16 234 984	13 988 802	
(3) dont emprunts participatifs			

# FIRCOSOFT

## Compte de résultat

Périodes	01/01/2019	31/12/2019	Durées	12 mois
	01/01/2020	31/12/2020		12 mois

		France	Exportation	Total	Exercice précédent
<b>Produits d'exploitation (1)</b>	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens - Services	6 168 388	22 422 762	28 591 150	35 004 104
	<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>6 168 388</b>	<b>22 422 762</b>	<b>28 591 150</b>	<b>35 004 104</b>
	Production stockée production immobilisée			2 995 370	3 502 324
	Produits nets partiels sur opérations à long terme Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges Autres produits			70 707	76 260
	<b>Total</b>			<b>31 657 228</b>	<b>38 582 689</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>	Marchandises   Achats Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements   Achats Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			6 725 714	8 952 696
	Impôts, taxes et versements assimilés			763 181	851 891
	Salaires et traitements			10 100 248	8 470 618
	Charges sociales			4 891 781	4 065 510
	<b>Dotations d'exploitation</b> • sur immobilisations • sur actif circulant • pour risques et charges			3 802 657	1 379 050
	amortissements provisions				
	Autres charges			300 000	
				188 110	346 868
	<b>Total</b>			<b>26 771 694</b>	<b>24 066 635</b>
<b>Résultat d'exploitation A</b>				<b>4 885 534</b>	<b>14 516 054</b>
<b>Opér. commun</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
<b>Produits financiers</b>	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)			97 866	
	Autres intérêts et produits assimilés (4)				
	Reprises sur provisions, transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				1 300 109
	<b>Total</b>			<b>97 866</b>	<b>1 300 109</b>
<b>Charges financières</b>	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)				793 032
	Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	<b>Total</b>				<b>793 032</b>
<b>Résultat financier D</b>				<b>97 866</b>	<b>507 077</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D) E</b>				<b>4 983 400</b>	<b>15 023 131</b>

# FIRCOSOFT

## Compte de résultat

Périodes 01/01/2019 31/12/2019 Durées 12 mois  
01/01/2020 31/12/2020 12 mois

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	<b>Total</b>		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	2 000
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		12 500
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>14 500</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>F 0</b>	<b>-14 500</b>
Participation des salariés aux résultats	G	290 399	1 551 261
Impôt sur les bénéfices	H	-1 118 927	2 088 661
<b>BÉNÉFICE OU PERTE ( ± E ± F - G - H )</b>		<b>5 811 928</b>	<b>11 368 709</b>
<b>Renvois</b>			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

## Annexe aux comptes annuels

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 28 103 984 euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 28 591 150 euros et dégageant un bénéfice de 5 811 928 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### 1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'épidémie de COVID a été déclarée « pandémie mondiale » par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020 et a eu, et continue d'avoir, un impact sur l'économie mondiale. La campagne de vaccination contre la COVID 19 annoncée pour 1er semestre 2021 permet d'envisager une amélioration des conditions de marché dans la seconde partie de l'année qui vient. A noter cependant que les activités de Fircosoft n'ont pas été impactées par la crise au cours de l'exercice 2020.

En date du 25 mai 2020, la décision a été prise que la société verse des dividendes à son associé unique pour un montant de 11 368 709 €.

Le montant de la participation des salariés au titre de l'année 2020 est de 506 495 €.

### 2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03.

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France.

Ils respectent en particulier les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général, qui a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

## Annexe aux comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **Identification de l'entreprise**

Les comptes de Fircosoft S.A.S. sont consolidés par intégration globale dans les comptes établis par RELX PLC -1-3 Strand LONDRES - WC2N 5JR.

Le capital de la société de Fircosoft S.A.S. est détenu à 100 % par RELX France. Conformément aux dispositions de l'article 223 A du Code Général des Impôts, depuis le 01/07/2015, la société Fircosoft S.A.S. fait partie d'un groupe d'intégration fiscale dont la société tête de groupe est RELX France S.A. dont le siège social est 27-33 Quai Alphonse Le Gallo 92100 Boulogne Billancourt. L'impôt comptabilisé par la société correspond donc à sa contribution au résultat d'ensemble, calculé comme si la société n'était pas intégrée.

La convention d'intégration fiscale signée avec RELX France fonctionne selon le principe de neutralité, Fircosoft S.A.S. comptabilise sa charge d'impôt au taux de droit commun comme en l'absence d'intégration et s'en acquitte auprès de RELX France S.A. Les éventuelles économies d'impôt liées aux déficits (générés durant l'intégration) sont comptabilisées en résultat au niveau de la tête de groupe d'intégration fiscale. Conformément à l'article L223-17 du Code de Commerce et à l'article 248-13 du décret du 23 mars 1967, la société est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport de gestion sur le groupe.

En effet, ni un, ni plusieurs actionnaires représentant au moins 1/10ème du capital ne se sont opposés à cette exemption et les comptes individuels de la société, ainsi que ceux des sociétés qu'elle contrôle et sur lesquelles elle exerce une influence notable sont intégrés globalement (ou mis en équivalence) dans les comptes consolidés de l'ensemble le plus grand (société RELX plc).

Les principales données des filiales de Fircosoft sont présentées dans le tableau des filiales et participations.

L'ensemble des activités de RELX en France est réalisé par des sociétés appartenant à quatre branches d'activité :

- Expositions (Reed Midem, Reed Expositions ... ),
- Juridique (LexisNexis ... ),
- Analyse de données (Fircosoft ...),
- Scientifique et Médical (Elsevier Masson).

### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## **2.1 Actif immobilisé**

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;

## Annexe aux comptes annuels

- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les coûts d'entrée d'une immobilisation incorporelle correspondent aux seuls coûts directs attribuables au projet.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Un actif immobilisé est amortissable lorsque sa durée d'utilisation est limitée.

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué à la clôture des comptes (article 214-15 du PCG). La valeur nette comptable de l'actif est alors comparée à sa valeur actuelle.

### **Frais de recherche appliquée et de développement**

La société applique les dispositions prévues par le règlement 2004-06 en activant les frais de développement qui répondent aux conditions suivantes :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en œuvre ou de sa vente,
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de recherche et de développement immobilisés sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité, estimée à 5 ans. Les frais correspondant à des projets non encore finalisés à la date de clôture sont comptabilisés en frais de recherche et développement.

Ces frais de recherche sont intégralement amortis depuis le 31 décembre 2010.

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.

Désormais, les frais de recherche et de développement sont immobilisés dans le poste Concession, brevets et droits similaires.

### **Logiciels**

Ils sont amortis linéairement sur la durée de vie probable d'utilisation, généralement comprise entre 3 ans et 7 ans. Les mesures fiscales dérogatoires, permettant un amortissement accéléré de ces logiciels, peuvent être appliquées.

## Annexe aux comptes annuels

### **Immobilisations Corporelles et Incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à leur coût de production ou à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

L'amortissement pratiqué, qu'il soit linéaire ou dégressif, est équivalent à un amortissement calculé sur la durée d'utilisation réelle du bien.

Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

- Concessions et Brevets : 1 à 3 ans ;
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 8 à 10 ans ;
- Matériel de bureau et informatique : 3 ans ;
- Mobilier : 8 ans.

### **Immobilisations Financières**

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport ou à leur valeur d'usage. Celle-ci s'entend de la valeur retenue pour chacune des participations dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés du groupe RELX. Les titres des filiales, et le cas échéant les créances qui leur sont rattachées, pour lesquelles une dégradation permanente de la situation nette est constatée font l'objet de provisions.

Les titres de participation sont inscrits à leur coût historique d'acquisition. Un test de dépréciation des titres est mené à chaque date d'inventaire ou lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur des titres est susceptible d'être intervenue, et qu'il s'agit de changements significatifs défavorables présentant un caractère durable qui affectent les hypothèses ou les objectifs retenus à la date de l'acquisition. Les tests sont réalisés en comparant la valeur nette comptable des titres à leur valeur d'utilité correspondant à la plus haute des valeurs suivantes :

- actif net comptable de la participation,
- valeur d'entreprise (flux de trésorerie actualisés et diminués de la dette nette de la participation),
- valeur de transaction si elle est connue à la date de clôture.

Les frais d'acquisition des titres de participations sont constatés en charge de l'exercice.

Ils sont réintégrés fiscalement lors de l'exercice d'acquisition des titres de participation puis font l'objet d'une déduction extra-comptable sur cinq ans à compter de la date d'acquisition de ces titres.

## 2.2 Actifs d'exploitation

### Créances Clients, Comptes Rattachés et Autres Créances

Les comptes clients n'ont pas fait l'objet d'un calcul de provision pour dépréciation car les créances sont essentiellement liées à des clients à faible risque de défaut (banque).

### Disponibilités en Euros

Gestion centralisée de trésorerie.

La société présente au bilan en Disponibilités ou Emprunts et dettes vis à vis des établissements de crédit, selon les cas, le solde des opérations qui n'ont pas fait l'objet à la clôture de l'exercice d'un transfert à, ou d'une couverture par, RELX France SA. Les soldes transférés à RELX France SA, sont présentés en Autres créances ou Autres dettes selon les cas.

Une convention de gestion centralisée de trésorerie a été signée le 16/01/2016 et entrée en vigueur le 16/02/2016 avec les sociétés détenues directement ou indirectement par RELX France pour une durée indéterminée à compter du 01/01/2016.

Au 31 décembre 2020, le compte courant débiteur s'élève à 6 273 224 € (dont 0 € d'intérêts courus) et se décompose ainsi :

- Créances : 6 273 224 €,
- Dettes : 0 €.

### Cash account agreement

A effet au 01/10/2019, la convention permettant le placement et la rémunération des excédents de trésorerie des comptes en devises GBP et USD signée le 19/12/2014 avec Elsevier Finance SA a été remplacée par une convention ayant le même objet et signée avec RELX Finance Ltd le 31/07/2019.

### Disponibilités en devises

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

## 2.3 Passif

### Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur à la clôture de l'exercice.

L'écart de conversion qui résulte de l'actualisation des dettes et créances en devises est inscrit en comptes de régularisation, à l'actif s'il s'agit d'une perte latente et au passif s'il s'agit d'un profit latent.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risq

## Annexe aux comptes annuels

### Provisions pour risques et charges

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation. En fin d'exercice, cette estimation est faite en fonction des informations connues à la date d'établissement des comptes.

## 3 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

### 3.1 Actif immobilisé

#### 3.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

	Immobilisations	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
<b>Incorp.</b>	Frais d'établissement et de développement – <b>TOTAL I</b>	350 000	-	-	350 000
	Autres postes d'immobilisations incorporelles – <b>TOTAL II</b>	8 989 941	3 585 919	-	12 575 860
<b>Corporelles</b>	Terrains	-	-	-	-
	Construction sur sol propre	-	-	-	-
	Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agencts et am. des constructions	276 900	-	-	276 900
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	1 125 904	54 950	-	1 180 854
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et mobilier informatique	669 522	18 313	-	687 836
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-
	<b>TOTAL III</b>	<b>2 072 326</b>	<b>73 264</b>	<b>-</b>	<b>2 145 590</b>
<b>Financière</b>	Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	516 022	-	-	516 022
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-

## Annexe aux comptes annuels

Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-
<b>TOTAL IV</b>	516 022	-	-	516 022
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)</b>	11 928 289	3 659 183	-	15 587 472

Un actif de démantèlement a été constitué à la date d'entrée dans les locaux Vivacity au 155 rue de Bercy le 01/07/2017 pour 276.900 € et comptabilisé en 213500. Cet actif sera déprécié sur la durée du bail de 9 ans soit jusqu'au 30/06/2026.

## Annexe aux comptes annuels

### 3.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement - <b>TOTAL I</b>	350 000	-	-	350 000	
Autres immobilisations incorporelles - <b>TOTAL II</b>	2 044 582	3 526 372	-	5 570 954	
Terrains	-	-	-	-	
<b>Constructions</b>	Sur sol propre	-	-	-	
	Sur sol d'autrui	-	-	-	
	Inst. gales, agcts et amgts constructions	76 917	30 767	-	107 684
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-	
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	309 061	127 687	-	436 748
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	319 105	117 831	-	436 936
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
<b>TOTAL III</b>	705 083	276 285	-	981 368	
<b>TOTAL GÉNÉRAL. (I+II+III)</b>	3 099 665	3 802 657	-	6 902 322	

## Annexe aux comptes annuels

### 3.1.3 Informations relatives aux filiales et participations

#### Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Filiales (+ de 50 % capital détenu).	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus		CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Rés. et report avant affect.	Dividendes	Brute	Nette	Résultats	Cautions
Fircosoft India	18 515	100%	16 376	16 376	0	
	(69 533)					
	Observation :					
Fircosoft Schweiz	1 115	100%	1 538	1 538	328 666	
	60 902					
	Observation :					
Fircosoft Brazil	19 164	100%	498 100	498 100	1 875 000	
	151 412					
	Observation :					

## 3.2 Actif circulant

### 3.2.1 État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-	-	-
	Prêts	-	-	-
	Autres immobilisations financières	-	-	-
DE L'ACTIF CIRCULAN	Clients douteux ou litigieux	-	-	-
	Autres créances clients	5 362 264	5 362 264	-

## Annexe aux comptes annuels

Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	-	-	-
Personnel et comptes rattachés		16 974	16 974	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
<b>État et autres collectivités publiques</b>	Impôts sur les bénéfices	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	610 272	610 272	-
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	64 226	64 226	-
	Divers	-	-	-
Groupe et associés		12 193 067	12 193 067	-
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		-	-	-
Charges constatées d'avance		906 746	906 746	-
<b>TOTAL</b>		<b>19 153 549</b>	<b>19 153 549</b>	<b>-</b>

Les créances de groupe d'un montant de 7 314 463€ ne sont pas décompensées dans les états financiers, et devraient présenter un solde débiteur de 7 431 074 € et un solde créditeur de 116 611€.

## Annexe aux comptes annuels

Les créances groupes sont constituées des comptes cash-pooling et des comptes courants suivants :

Compte	Montant (€) au 31/12/2020
Interco Loans - RBI NL (REC)	4 188
Interco Loans - RE Inc (REC)	2 969
Interco Loans - Elsevier France SA (REC)	6 273 224
Interco GL Trading - FircoSoft India (FIN) (PAY)	-116 611
Interco GL Trading - RBI Ltd (REC)	178 019
Interco GL Trading - FircoSoft Switzerland (FIZ) (REC)	100 000
Interco GL Trading - FircoSoft Brazil (FIB) (REC)	868 561
Interco GL Trading - GRECS UK (REC)	342
Interco – RELX UK	3 771

### 3.2.2 Produits à recevoir

Libellés	Montant
<b>INTÉRÊTS COURUS</b>	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
<b>AUTRES PRODUITS</b>	
Factures à établir	330 430
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
État	-
Divers	-

## Annexe aux comptes annuels

**TOTAL**

330 430

### 3.3 Capitaux propres

#### 3.3.1 Capital social

Différentes catégories de titres	Nombre d'actions	Valeur nominale
Actions	19 710	16

#### 3.3.2 Variation des capitaux propres

Libellés	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin Exercice
Capital	315 360	-	-	315 360
Réserves, primes et écarts	31 536	-	-	31 536
Report à nouveau	4 998 275	-	-	4 998 275
Résultat	11 368 709	5 811 928	11 368 709	5 811 928
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>16 713 880</b>		<b>11 368 709</b>	<b>11 157 100</b>

Le 25 mai 2020, la décision a été prise de verser des dividendes pour un montant global égal au résultat de l'exercice 2019, soit la somme de 11 368 709 € à son associé unique.

## Annexe aux comptes annuels

### 3.4 Passifs et provisions

#### 3.4.1 Provisions

Rubriques (a)	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice (C)
Provisions réglementées	-	-	-	-
Provisions pour risques	-	-	-	-
Provisions pour charges	411 900	300 000	-	711 900
<b>TOTAL</b>	<i>411 900</i>	<i>300 000</i>	-	<i>711 900</i>

## Annexe aux comptes annuels

### 3.4.1.1 Provisions pour risques et charges

Nature des Provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentation : Dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour litiges	-	-	-	-
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-
Provisions pour pensions et obligations similaires	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immobilisations	-	-	-	-
Provisions pour gros entretiens	-	-	-	-
Provisions pour charges sociales et fiscale sur congés à payer	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	411 900	300 000	-	711 900
<b>TOTAL</b>	<b>411 900</b>	<b>300 000</b>	<b>-</b>	<b>711 900</b>

Des provisions sont constituées pour couvrir les risques et les charges au titre d'évènements survenus avant la date de clôture, s'il est probable que les obligations afférentes provoqueront une sortie de ressources sans contrepartie. Le détail de ces provisions figure dans le tableau ci-dessus.

Un actif de démantèlement a été comptabilisé pour 276 900 € en valeur brute et a été amorti à hauteur de 30 767 € au cours de l'exercice. Par ailleurs, un passif a également été comptabilisé pour le même montant en provision pour risques et charges.

Le montant de ce passif n'a pas été révisé en 2020.

Une provision pour supplément de participation a été comptabilisée pour 300 000€ au 31.12.2020.

## Annexe aux comptes annuels

### 3.4.2 Précisions sur d'autres dettes

#### 3.4.2.1 Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	960 392
Charges sociales provisionnées	622 975
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	2 422 989
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	506 495
Personnel	408 191
Sécurité sociale	22 590
Autres charges fiscales	134 576
Divers	-
<b>TOTAL</b>	<b>5 078 210</b>

## Annexe aux comptes annuels

### 3.5 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-	-	-	-
Autres emprunts obligataires		-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
	à plus d'1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers		-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		3 184 004	3 184 004	-	-
Personnel et comptes rattachés		1 877 660	1 877 660	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		1 445 502	1 445 502	-	-
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	424 302	424 302	-	-
	Obligations cautionnées	-	-	-	-
	Autres impôts, taxes et	134 576	134 576	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-	-	-
Groupe et associés		-	-	-	-
Autres dettes (dont relatives à des opérations de pension de titres)		237 215	237 215	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie		-	-	-	-
Produits constatés d'avance		8 848 484	8 848 484	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>16 151 744</b>	<b>16 151 744</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Annexe aux comptes annuels

### 3.6 Compte de résultat

#### 3.6.1 Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Production vendue :	-	-	-
• Biens			
• Services	6 168 389	22 422 762	28 591 151
Chiffre d'affaires net	6 168 389	22 422 762	28 591 151

#### Ventes de logiciels et prestations associées

Les ventes de logiciels et prestations associées concernent d'une part, la vente de logiciels et, d'autre part, la réalisation de prestations d'installation, de maintenance et de formation.

Le fait générateur de la vente de logiciels correspond à la livraison électronique des logiciels ; pour certaines applications nécessitant des adaptations et paramétrages complexes, la prise en compte de la vente est réalisée lors de la mise en service du logiciel chez le client. Dans tous les cas le fait générateur est la signature du procès-verbal d'acceptation du client suite à la mise en œuvre de la solution.

Les autres prestations réalisées par la société, à savoir l'installation, la maintenance et la formation, donnent lieu à un chiffre d'affaires qui est reconnu lorsqu'elles sont réalisées.

Dans le cas où la prestation est réalisée sur une durée allant au-delà de l'exercice, notamment la maintenance, le chiffre d'affaires correspondant est étalé sur la durée du contrat.

Depuis le 01/01/2018, une nouvelle rédaction des contrats clients permet une évolution de la reconnaissance du revenu des licences dans la majorité des cas comme suit :

- 50 % à l'exécution/signature du contrat de licence,
- 25 % à l'installation du logiciel (si installation est faite par le client, à la livraison du logiciel),
- 25 % à la fin du test d'acceptation de l'utilisateur (UAT : User Acceptance Testing).

## 4 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	<i>Personnel salarié</i>
Cadres	130
Employés	6
<b>TOTAL</b>	<b>136</b>

## 5 Compte personnel de formation (CPF)

Le CPF a remplacé le Droit Individuel à la Formation (DIF) et est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, y compris en période de chômage, pour suivre une qualifiante ou certifiante. Les salariés ne perdent pas les heures acquises au titre du DIF, ils doivent les intégrer au CPF avant le 31 décembre 2020 pour les conserver grâce à un accès direct via le portail [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr).

## 6 Impôt sur les bénéfices

### 6.1.1 Ventilation

	<b>Résultat courant</b>	<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>Participation des salariés</b>	<b>Résultat comptable</b>
Résultat avant impôts	4 983 401	-	-290 399	
Impôt	-	-	1 118 927	
<b>Résultat après impôts</b>	<b>4 983 401</b>	<b>-</b>	<b>828 528</b>	<b>5 811 929</b>

Le taux d'impôt société est de 28% appliqué au résultat fiscal.

La société Fircosoft Sas est membre du groupe d'intégration fiscale dont la société mère est la société RELX France.

## 7 Informations relatives à la consolidation

### Identité de la société mère consolidant les comptes

Dénomination sociale	Adresse
RELX France	27-33 Quai A Le Gallo 92100 BOULOGNE BILLANCOURT France

## 8 Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

## 9 Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

### Engagements donnés

La Société a conclu le 19 septembre 2016 un bail commercial d'une durée de 9 ans avec effet au 15/05/2017 avec la société VILLIOT PROPCO SCI 1 pour des locaux sis Immeuble Vivacity, 151-155 rue de Bercy, 75012 PARIS dans lesquels elle a déménagé au 1er juillet 2017.

### Engagements reçus

Néant.

## 10 Les engagements de retraites et avantages assimilés

Au titre de conventions collectives ou d'accords d'entreprise, les salariés bénéficient d'indemnités de départ en retraite. Ces indemnités de fin de carrière ont été calculées pour 139 salariés présents au 31 décembre, en appliquant un taux d'inflation de 1,5 % et un taux d'actualisation de 0,34 %. Une minoration est calculée à partir des tables de survie de l'INSEE 2019. Le turnover pris en compte est différent selon les catégories professionnelles. Les engagements de retraite se montent à 623 627 euros.

Ce montant n'a pas été comptabilisé conformément à la possibilité offerte par les normes du plan comptable français général.

**Fircosoft**  
Société par actions simplifiée  
Au capital de 315.360 euros  
Siège social : 151 - 155, rue de Bercy, 75012 Paris  
419.637.657 RCS Paris

---

**PROCES-VERBAL DES  
DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
EN DATE DU 26 MAI 2021**

---

L'an deux mille vingt et un  
Le vingt-six mai,  
A seize heures,

La société RELX France, représentée par Monsieur Christophe Chupot, agissant en qualité d'associé unique (« **Associé Unique** ») de la société Fircosoft SAS (la « **Société** ») a pris, sur convocation faite par le Président conformément aux Statuts de la Société, les décisions suivantes sur l'ordre du jour ci-dessous :

**A titre ordinaire**

- Lecture du rapport du Président sur les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus au Président,
- Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Approbation des comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus au Président,
- Affectation du résultat,
- Renouvellement du mandat de membre du Comité de direction de la Société de Monsieur David Wilson avec effet au 12 mars 2021,
- Questions diverses,
- Pouvoirs en vue des formalités.

En application de l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, dont la durée d'application a été prorogée jusqu'au 31 juillet 2021 par le décret n° 2021-255 en date du 9 mars 2021, ayant pour objet de permettre la participation à distance aux organes de gouvernance et la tenue à huis clos des assemblées générales, la présente réunion est tenue par voie de conférence audiovisuelle, au travers de l'outil professionnel Microsoft Teams, permettant l'identification et la transmission de la voix des participants ainsi que la retransmission continue et simultanée des débats.

Ces modalités particulières de participation permettent de considérer, selon les Ordonnances susmentionnées, que les Décisions seront régulièrement prises.

Monsieur Franck Lanher, Président de la Société, préside la séance.

Madame Anamaria Baloiu est désignée en qualité de secrétaire de séance et participe à la réunion.

La société Ernst&Young Audit, Commissaire aux comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, participe à la réunion.

Régulièrement convoqués, les représentant(e)s du Comité Social et Economique de la Société, Madame Karima Azek et Monsieur Yann Amoros, sont également présents.

Le Président met à la disposition de l'Associé Unique les documents suivants :

- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes,

- La copie de la lettre de convocation du Comité Social et Economique,
- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport du Commissaire aux comptes,
- Les comptes clos au 31 décembre 2020,
- Le projet de texte des décisions soumises à l'Associé Unique,
- Les statuts de la Société.

Le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives, réglementaires et statutaires applicables ont été adressés à l'Associé Unique ou tenus à sa disposition au siège social, ce qui est confirmé par l'Associé Unique.

Puis le Président donne lecture du rapport de gestion.

Lecture est ensuite donnée au rapport du Commissaire aux comptes.

Personne ne demandant la parole, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes.

#### **PREMIERE DECISION**

*(Approbation des comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus au Président)*

L'Associé Unique, après lecture du rapport du Président et connaissance prise du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes arrêtés à la date du 31 décembre 2020, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Ces comptes font apparaître un bénéfice net égal à 5 811 928 euros.

En application des dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte que la Société n'a encouru aucune dépense ou charge (visées à l'article 39-4 du Code général des impôts) non déductibles au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et n'a donc supporté aucun impôt supplémentaire à ce titre.

Aussi et au regard de ces éléments, l'Associé Unique donne quitus au Président de sa gestion pour l'exercice écoulé.

#### **DEUXIEME DECISION**

*(Affectation du résultat)*

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et connaissance prise du rapport général du Commissaire aux Comptes, constate que le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020, soit 5 811 928 euros augmenté du report à nouveau (soit 4 998 275 euros) s'élève à la somme de 10 810 203 euros.

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice distribuable (soit la somme de 10 810 203 euros) de la manière suivante :

- au versement de dividendes pour un montant global égal au résultat de l'exercice 2020, soit la somme de 5 811 928 euros et
- le solde, soit la somme de 4 998 275 euros, au poste « Report à nouveau »

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèveront à 5 345 171 euros.

Il est rappelé qu'en l'état actuel du droit, les revenus et gains du capital perçus par les personnes physiques (pour l'essentiel, dividendes d'actions ou coupons d'obligations, mais aussi jetons de présence et autres rémunérations alloués aux membres du conseil d'administration ou du conseil de surveillance des sociétés anonymes ou intérêts rémunérant les comptes courants d'associé), auparavant taxés selon le barème progressif de l'impôt sur le

revenu (IR), sont soumis, à compter de 2018, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU, aussi appelé «flat tax») de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, ce qui se traduit par une taxation globale de 30%. Le PFU s'applique de plein droit sauf si le contribuable décide de soumettre ses revenus mobiliers au barème progressif de l'IR.

Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration."

L'Associé Unique prend acte, en application des dispositions légales et statutaires, que la Société a distribué les dividendes suivants au titre des trois exercices précédents :

Exercice social	Dividende par action	Dividende total
2019	576,80	11 368 709
2018	599,49	11 816 000
2017	366,68	7 227 404

### **TROISIEME DECISION**

*(Renouvellement du mandat de membre du Comité de direction de la Société de Monsieur David Wilson avec effet au 12 mars 2021)*

L'Associé Unique rappelle que par décision de l'Associé Unique en date du 25 mai 2020 avec effet au 12 mars 2020, le mandat de Monsieur David Wilson en qualité de membre du Comité de Direction a été renouvelé pour une durée d'un (1) an et constate qu'il convient de procéder au renouvellement dudit mandat avec effet au 12 mars 2021.

Dès lors, avec effet au 12 mars 2021 et conformément aux dispositions de l'article 19 des Statuts, l'Associé unique décide de renouveler le mandat de Monsieur David Wilson pour une durée allant jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **QUATRIEME DECISION**

*(Pouvoirs pour formalités)*

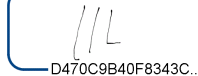
L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

\* \*  
\*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-sept heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui après lecture, a été signé par voie électronique par l'Associé Unique, le Président et le secrétaire de séance.

DocuSigned by:

  
D470C9B40F8343C...

**Associé Unique**  
Représenté par Christophe  
Chupot

DocuSigned by:

  
46FE8EDD7E7F4F8...

**Président**  
Franck Lanher

DocuSigned by:

  
6AC69D4BAE744C9...

**Secrétaire de séance**  
Anamaria Baloiu